

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1191

présenté par

M. Masson, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Cordier,
M. Leclerc, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Pauget, M. Straumann, M. Vialay, M. de la
Verpillière, M. Fasquelle et M. Viala

ARTICLE 58

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contenu de cet article qui relève du domaine de la loi est sensible, son impact important. Aussi, il ne paraît pas souhaitable qu'il échappe au débat parlementaire.